

PREVOTEC® ad us. vet.

Injecteur intramammaire pour vaches Benzylpénicilline, Néomycine, Palmitate de rétinol

fr Notice d'emballage

Information destinée aux détenteurs d'animaux

Information professionnelle destinée au personnel médical, voir www.tierarzneimittel.ch

1. Nom et adresse du titulaire de l'autorisation de mise sur le marché et du titulaire de l'autorisation de fabrication responsable de la libération des lots, si différent

Titulaire de l'autorisation de mise sur le marché et fabricant responsable de la libération des lots :

Dr. E. Graeub AG, Rehhagstrasse 83, 3018 Berne

2. Dénomination du médicament vétérinaire

Prevotec ad us. vet., injecteur intramammaire pour vaches

3. Substances actives et autres composants

1 injecteur de 10 g contient :

Substances actives :

Benzylpénicilline procaine	500'000 U.I.
Benzylpénicilline benzathine	500'000 U.I.
Néomycine (sous forme de sulfate de néomycine)	700 mg
Palmitate de rétinol	100'000 U.I.

Excipients :

Parahydroxybenzoate de méthyle (E218)	35 mg
Parahydroxybenzoate de propyle	15 mg
Pommade blanc-jaunâtre, lubrifiante et de faible odeur pour application intramammaire	

4. Indications

Protection mammaire pour vaches pendant la période de tarissement
Traitement et prévention des mammites chez les vaches pendant la période de tarissement

5. Contre-indications

Ne pas utiliser en cas d'hypersensibilité à un principe actif ou à un autre composant.
Ne pas utiliser chez des animaux en lactation.

6. Effets indésirables

Aucun connu

Si vous constatez des effets secondaires, même ceux ne figurant pas sur cette notice ou si vous pensez que le médicament n'a pas été efficace, veuillez en informer votre vétérinaire.

7. Espèces cibles

Vache

8. Posologie pour chaque espèce, voies et mode d'administration

Utiliser un injecteur par quartier.

9. Conseils pour une administration correcte

Auparavant traire complètement. Désinfecter soigneusement le bout des trayons avec une serviette désinfectante. Administrer le contenu d'un injecteur dans chaque quartier. Ne plus traire après le traitement.

10. Temps d'attente

Lait :

Cette préparation doit être utilisée uniquement pour le traitement de la mamelle lors du tarissement ou pendant la période de tarissement. Si la période de tarissement dure moins de 8 semaines, l'absence complète de substances inhibitrices dans le lait doit être démontrée avant la mise sur le marché.

Tissus comestibles :

Si un animal est abattu pendant la période de tarissement, les tissus comestibles doivent être examinés afin d'exclure la présence de substances inhibitrices.

11. Conditions particulières de conservation

Tenir hors de la vue et de la portée des enfants.

À conserver au réfrigérateur (2 - 8 °C).

Ce médicament vétérinaire ne doit pas être utilisé au-delà de la date de péremption figurant après la mention «EXP.» sur le contenant.

12. Mises en garde particulières

Précautions particulières d'utilisation chez l'animal :

Le médicament vétérinaire ne devrait si possible être administré qu'après la réalisation d'un test de sensibilité.

Précautions particulières à prendre par la personne qui administre le médicament aux animaux :

Le contact direct avec la peau ou les muqueuses de l'utilisateur doit être évité en raison du risque de sensibilisation.

Gestation et lactation :

Peut être utilisé pendant la gestation.

Ce médicament ne doit pas être administré pendant la lactation.

Interactions médicamenteuses ou autres formes d'interactions :

Les pénicillines ne doivent pas être combinées avec des antibiotiques inhibant la croissance et la multiplication des bactéries, car elles ne sont efficaces que contre les germes en croissance.

Surdosage (symptômes, conduite d'urgence, antidotes) :

Il n'existe aucune étude sur les surdosages pour ce médicament vétérinaire. Les conséquences éventuelles devront faire l'objet d'un traitement symptomatique.

13. Précautions particulières pour l'élimination des médicaments vétérinaires non utilisés ou des déchets dérivés de ces médicaments, le cas échéant

Ne pas jeter les médicaments dans les égouts ou dans les ordures ménagères.

Demandez à votre vétérinaire ou pharmacien pour savoir comment vous débarrasser des médicaments dont vous n'avez plus besoin. Ces mesures contribuent à préserver l'environnement.

14. Date de la dernière notice approuvée

13.08.2020

Vous trouverez de plus amples informations sur ce médicament aux adresses www.swissmedic.ch et www.tierarzneimittel.ch.

15. Informations supplémentaires

4 injecteurs en plastique de 10 g avec 2 lingettes désinfectantes dans un carton

Catégorie de remise B : remise sur ordonnance vétérinaire

Swissmedic 46'637

Pour toute information complémentaire concernant ce médicament vétérinaire, veuillez prendre contact avec le représentant local du titulaire de l'autorisation de mise sur le marché.